



alterama

Vous facilite
la création
**d'emplois
solidaires**

alterama

vous accompagne
dans la création d'emplois
destinés à des personnes
en situation de handicap
ou rencontrant des difficultés
d'insertion professionnelle.

Dans un contexte de lutte contre l'exclusion professionnelle, de nombreux dispositifs favorisent les entreprises créant des emplois solidaires :

Obligation d'Emploi de travailleurs Handicapés, possibilité d'intégrer des clauses sociales dans les appels d'offres, existence d'agrémentset de conventionnements avec l'État pouvant ouvrir droit à des aides publiques, etc.

Avec Alterama, mettez
en œuvre une démarche
d'inclusion professionnelle,
au service de l'humain
et de la performance
de votre organisation.



Développez vos **achats solidaires**

- Réaliser un bilan de vos achats solidaires et identifier des pistes d'optimisation.
- Intégrer des clauses sociales dans vos appels d'offres.
- Faire intervenir les meilleures entreprises solidaires, partout en France.
- Mettre en place des partenariats avec les entreprises solidaires.
- Communiquer sur votre politique d'achats solidaires.

Le saviez-vous ?

Il est possible de remplir une partie de son obligation d'emploi de travailleurs handicapés et réduire ainsi le montant de sa taxe AGEFIPH en passant des commandes à des Entreprises Adaptées ou à des ESAT (anciens CAT).

Les donneurs d'ordre ont la possibilité d'intégrer des clauses sociales dans leurs appels d'offre afin de valoriser les performances sociales des candidats et favoriser ainsi les entreprises solidaires, voire même de leur réserver toute ou partie du marché.



Intégrez des travailleurs handicapés

- Analyser votre situation par rapport à l'Obligation d'Emploi de Travailleurs Handicapés.
- Formaliser un plan d'action, un accord d'entreprise ou une convention avec l'AGEFIPH.
- Recruter des travailleurs handicapés, les former et les maintenir dans l'emploi.
- Former et sensibiliser vos collaborateurs pour changer leur regard sur le handicap.
- Communiquer sur votre politique d'inclusion professionnelle.

Le saviez-vous ?

Il est possible d'opter pour une gestion directe de sa contribution à l'AGEFIPH en mettant en œuvre un plan d'action en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés agréé par l'État.

Des aides financières sont également mobilisables par les entreprises pour compenser les surcoûts liés au recrutement, à la formation et au maintien dans l'emploi de travailleurs handicapés.



Créez une **activité solidaire**

- Identifier une activité génératrice d'emplois et réaliser une étude de potentiel.
- Formaliser une politique d'accompagnement social et professionnel.
- Réaliser et suivre les démarches d'agrément ou de conventionnement avec l'État.
- Dynamiser le développement de l'activité.
- Communiquer sur votre activité solidaire.

Le saviez-vous ?

Les entreprises solidaires peuvent prendre de nombreuses formes : sociétés commerciales, association, sociétés coopératives, etc.

La reconnaissance par l'État du caractère solidaire de ces entreprises passe par des agréments et conventionnements spécifiques : Entreprise Adaptée, Entreprise d'insertion, Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale, etc.



alterama

Vous facilite la création d'emplois solidaires

Pour en savoir plus,
contactez-nous !

Louis BIZALION

06 15 92 03 80

contact@alterama.fr

www.alterama.fr

Parc des Rouges Barres
6, rue Marcel Dassault Bâtiment B3
59700 MARCQ-EN-BAROEUL